

lité au plancher depuis 12 ans et que le collège promet stable jusqu'en 2012. Confort total ? Oui et non. Le maire Michel Thiry (CDH) note une surveillance à accorder à la dette, même si la moyenne par habitant est bien

à Ruette, l'assainissement du site Socolait, le nouveau service travaux, l'abattoir à mettre aux normes... Ou le centre de documentation à l'avenue Bouvier, soit 1,2 million, sur fonds propres cette fois. ■ ALAIN DUCAT

UNE COLLISION entre deux camions a entraîné la fermeture de la E411, hier entre Arlon et Weyler. L'accident s'est produit vers 11 h, là où un chantier obstruait une bande de circulation. ■

Santé / Des Ardennes françaises au Sud-Namurois Plus de frontière médicale

Depuis juin 2004, les habitants de la botte de Givet peuvent se faire soigner, sans aucun souci administratif, au centre hospitalier dinantais (CHD). Et dans ce domaine de la santé, la frontière vient encore de s'estomper un peu plus. Patients belges et français sont désormais libres de choisir un hôpital dans les deux pays, sans plus se préoccuper des anciennes barrières.

Petite précision, tout de même, cette faculté n'est pas encore étendue à l'ensemble des territoires nationaux, et, donc, à l'ensemble des hôpitaux. Les bénéficiaires de cette nouvelle mesure sont les habitants des arrondissements de Dinant et de Philippeville, et les citoyens de

Bouillon, côté belge. Côté français, les nouvelles facilités concernent les habitants des arrondissements de Sedan et de Charleville-Mézières.

Les hôpitaux qui adhèrent à ce système sont le CHD (avec ses polycliniques de Ciney et de Godinne), les cliniques universitaires de Mont-Godinne et les polycliniques des mutualités socialistes de Beauraing, Couvin et Philippeville, pour la partie belge. Pour la partie française, la liste comporte les centres hospitaliers de Charleville et de Sedan, les hôpitaux locaux de Fumay et de Nouzonville, la polyclinique du Parc de Charleville et la clinique du Dr l'Hoste de Villers-Seizeuse.

En pratique, le patient belge doit simplement être assuré social, se munir d'une vignette de sa mutuelle et de sa carte d'identité pour être admis dans n'importe lequel des hôpitaux français cités plus haut. Aucune autorisation préalable n'est requise. Dans ce cas, le tarif des soins et le remboursement se fera selon les dispositions françaises.

Tout le système repose sur une large convention signée par les mutualités et les caisses d'assurance maladie-invalidité des deux côtés de la frontière.

Ce sont ces organismes qui prennent en charge tous les aspects administratifs et financiers. L'Europe avance. ■

JEAN-PHILIPPE PETIT

Namur / Exposition Consommation

Pour sa série d'expositions interactives « Si j'étais l'ASBL « Ose la science » a en 2007, le prix de la Fondatrice reine Paola. En 2008, après-tamment « Si j'étais Indien Dalit », « Si j'étais jeune cain de l'Ouest », les élèves du collège Saint-Servais et leurs professeurs proposent « Si j'étais consommateur », sur le thème de la consommation responsable. L'exposition se tiendra au cœur de Namur, en l'église Saint-Loup (rue du collège), du 14 au 24 février. (1)

« Il s'agit d'un sujet d'actualité et d'une problématique importante pour le futur », souligne Jean-Philippe Petit, animateur des De Craeye, animateur

diagonale Il faut tirer tous les enseignements

Les réactions se multiplient. Le dossier des hautes écoles devient - n'en déplaise à certains, qui ne voient que leur jardin - un véritable débat de fond sur l'avenir de l'enseignement supérieur en province de Luxembourg.

La Ville de Virton elle-même a parfaitement compris que les enjeux ne se limitaient ni à Pierrard ni à un réseau.

Que les défis sont de taille, au moins, provinciale.

La réflexion a été faite au conseil virtonais et elle est validée par d'autres réactions, syndicales notamment : il en va de l'enseignement comme des hôpitaux,

Plus question de logique professionnelle, philosophique ou politique à court terme. Il est question de survie, d'union.

Il est question de rameuter les forces vives, de sensibiliser les décideurs sur l'épée de Damoclès que font planer, sur l'enseignement supérieur dans le Luxembourg (et certainement ailleurs), de possibles normes de maintien, par exemple.

A son tour, Bruno Antoine, secrétaire fédéral de la CSC Luxembourg, entend remuer les consciences. « Nous ne pouvons pas parler uniquement hautes écoles. Notre population, nos étudiants,

notre développement régional, nécessitent aussi que le maillage se réalise entre l'enseignement général, professionnel, technique, les hautes écoles, la formation en alternance, la promotion sociale mais aussi les formations qualifiantes du Forem et d'autres opérateurs ».

« La volonté doit y être »

En leader d'opinion, il souhaite, comme d'autres qui ont pu s'exprimer - parfois anonymement, signe d'un climat trop lourd -, « relever le défi et dépasser les barrières réelles ou imaginaires. Les solutions techniques

existent. La volonté doit aussi être... » Et d'en appeler à la tenue d'assises de l'enseignement et de la formation, à une méthodologie rassembleuse. Et surtout « une autorité morale, un message de crise ».

La CSC Luxembourg suggère que le Comité subrégional de l'emploi et de la formation, présidé par un gouverneur Caprara, très concerné par l'avenir de l'enseignement, soit chargé de la mission. « Qui donnera le premier coup de téléphone ? » En tout cas, il est temps de faire quelque chose, de concret, de réaliste et de novateur. ■ ALAIN DUCAT